

CL/MA

Ministère de l'Industrie

=====
Direction du Gaz, de l'Electricité
et du Charbon

=====
Service des Affaires Administratives
et Sociales

=====
Décision ENN.81.6

République Française
Paris, le 26 juin 1981
3-5, rue Barbet de Jouy

Le Directeur du Gaz, de l'Electricité
et du Charbon
à
MM. les Directeurs Interdépartementaux
de l'Industrie
Les Directeurs Départementaux de
l'Equipement chargés du contrôle
des D.E.E.
=====

Objet : Application des dispositions du statut national du personnel des industries électriques et gazières au personnel des entreprises et exploitations exclues de la nationalisation ou non transférées.

Les décisions de MM. les Directeurs généraux d'"Electricité de France" et de "Gaz de France", les circulaires et les notes de la Direction du Personnel et la circulaire de la Direction des affaires générales, ci-dessous énumérées, ont été diffusées dans les conditions habituelles auprès des entreprises électriques et gazières exclues de la nationalisation ou non transférées :

- Décision N 81.10 du 14 avril 1981 ;
- Circulaire N. 81.12 du 27 avril 1981 ;
- circulaire N 81.13 du 27 avril 1981 ;
- circulaire N 81.15 (Pers.773) du 26 mai 1981 ;
- circulaire N 81.16 (Pers.774) du 26 mai 1981 ;
- circulaire N 81.17 (Pers.775) du 26 mai 1981 ;
- circulaire N 81.18 du 4 juin 1981 ;
- décision N 81.19 du 18 juin 1981 ;
- décision N 81.20 du 18 juin 1981 ;
- note D.P. 33.284 du 16 avril 1981 ;
- note D.P. 33.285 du 16 avril 1981 ;
- note D.P. 33.287 du 23 avril 1981 ;
- note D.P. 33.288 du 4 mai 1981 ;
- note D.P. 31.98 du 8 mai 1981 ;
- note D.P. 31.99 du 1er juin 1981 ;

J'ai l'honneur de vous faire connaître que les décisions, les circulaires et les notes susvisées sont applicables aux agents des entreprises et exploitations électriques ou gazières qui sont soumises à l'application du statut national du personnel des industries électriques et gazières, et je vous prie de bien vouloir notifier la présente décision aux entreprises non nationalisées qui relèvent de votre contrôle.

P/Le Directeur du Gaz, de l'Electricité
et du Charbon,
Le Sous-Directeur,

A. FRONT

78